

d'armes davantage qu'un moniteur de ski, un maître-baigneur ou simplement un professeur d'éducation physique doivent être considérés comme professionnels).

2. Concourir dans les compétitions internationales officielles (outre les Jeux Olympiques ou régionaux, les championnats du monde, d'Europe ou les matches de nations à nations) pour d'autres prix qu'un souvenir commémoratif.
3. Concourir dans les compétitions internationales ou nationales privées, dûment autorisées par les fédérations internationales ou nationales pour un prix (objet) d'une valeur supérieure à 50 dollars.
En revanche, l'athlète peut :
 1. En toutes circonstances être défrayé de ses frais de voyage et de séjour pour participer à une compétition.
 2. En tant que représentant officiel de son pays être remboursé de son « manque à gagner » selon un barème arbitraire fixé par chaque comité olympique et accepté par le Comité International Olympique.

Manque à gagner (note) : Dans l'impossibilité matérielle de fixer un manque à gagner

correspondant au gain réel de l'athlète. chaque comité national olympique est autorisé à créer et à publier un barème national comportant un plafond et un minimum. »

* * *

Cette réglementation simple, précise, libérale est fondée sur le principe bien connu : *Ne jamais interdire ce qui est impossible d'empêcher*. Elle a l'avantage de diviser le monde actif du sport en trois catégories :

1. *L'AMATEUR* : celui qui subvient à ses dépenses, et *paye*, pour pratiquer le sport qui, pour lui, est un plaisir, un délassement.
2. *LE CHAMPION* représentatif de son pays.
3. *LE PROFESSIONNEL* qui vit du sport et dont les fédérations olympiques se désintéressent par principe...

Je doute que le chemin qui sépare la conception actuelle de cette proposition soit parcouru en une étape. Mais il le sera tôt ou tard, n'en doutez pas!

CORRECTIONS AU PROCÈS-VERBAL

de la Session du Comité International Olympique de Cortina

Les membres du Comité International Olympique sont priés d'apporter les changements ou adjonctions suivants au procès-verbal de la Session de Cortina 1956, édition française :

Page 6. Au rapport des II^{es} Jeux Méditerranéens, Barcelone 1955, il y a lieu d'ajouter : « Lord Burghley (vice-président) déclare que du point de vue de la I. A. A. F., plusieurs irrégularités furent commises qui furent réglées avec la Fédération Espagnole. »

Page 7. 5^e et 6^e lignes : remplacer « les Fédérations Internationales » par « les Comités d'Organisation ».

Page 8. 3^e ligne : remplacer « C » de Rosen par « Frederik » de Rosen.

Page 10. Ajouter à la fin de cette page le texte suivant :

« Lord Burghley rapporte qu'il a protesté auprès du Comité d'Organisation de Melbourne au sujet des prix d'hôtels pour les membres du Comité International Olympique et qu'il vient de recevoir une lettre lui annonçant une réduction de 20%. »

DU RUGBY A ROME ?

Au moment où le Comité International Olympique a supprimé de ses règles et notamment de la liste des sports facultatifs (décision de Cortina 1956) le vol à voile, le polo et le rugby, une rumeur se ferait jour en Italie demandant l'introduction du rugby au programme des Jeux de la XVII^e Olympiade à Rome en 1960!

Le nouvel article 30 des nouvelles règles nous dit : « Seuls des sports facultatifs *largement* pratiqués dans *vingt* pays au moins *peuvent* être inclus au programme des Jeux Olympiques » (c'est nous qui soulignons. *Réd.*) Or, nous apprenons que le sport du rugby n'est pratiqué que dans quatorze pays, y compris les îles Fidji! Il est aussi probable que dans certains pays où ce sport est pratiqué, il ne l'est que dans un cadre encore très limité.

Donc le problème est résolu pour le moment et probablement pour longtemps encore.

Il nous paraît tout de même intéressant de publier en partie l'article consacré à ce sujet par *L'Équipe*, d'autant plus qu'en guise de conclusion notre grand confrère jette sur le papier un projet déjà discuté au sein du Comité International Olympique et qui est contraire à l'esprit fondamental qui préside aux destinées des Jeux Olympiques. Le voici :

« Les Italiens suggèrent l'organisation d'un tournoi olympique de rugby, à Rome, en 1960.

» Nous craignons fort que ce désir se heurte à bien des difficultés...

» Question de principe d'abord. Ou plutôt de charte olympique... Les Jeux d'été forment un tout... Comme dans les tragédies classiques, l'unité de lieu et de date est exigée; or les Italiens se

rendent bien compte qu'un tournoi de rugby en juillet à Rome, n'est pas possible.

» Ils proposent donc le mois de mai (déjà bien tardif)... Certes, ils pourront faire observer que la charte olympique n'a pas été respectée en 1956, puisque les Jeux Equestres ont été détachés de Melbourne et auront lieu à Stockholm en juin. Cette décision, prise à titre tout à fait exceptionnel en raison des lois australiennes de quarantaine, peut-elle être considérée comme un précédent?

» A cet égard, notre point de vue est formel : nous souhaitons, afin d'alléger le programme olym-

pique, qui devient infiniment lourd, l'organisation outre des Jeux d'hiver (ski, patinage, hockey sur glace, etc.) et des Jeux d'été (athlétisme, aviron, natation et water-polo, yachting, etc.), des Jeux de printemps avec tous les sports d'équipes (football, basketball, rugby, hockey) et les sports de salle (boxe, escrime, gymnastique, haltérophilie, lutte, etc.).

» Cette... décongestion s'imposera un jour ou l'autre... Elle aura en outre le mérite de satisfaire un plus grand nombre de villes candidates... »

1896 1956

Après les Jeux de la 1^{re} Olympiade

Perles d'antan recueillies dans le « *Messenger d'Athènes* » du 18 avril 1896
paru à l'issue des Jeux

Sous le titre « Les Jeux et les étrangers » le journal hellénique exprime sa satisfaction quant au déroulement, non seulement des épreuves olympiques, mais aussi de la bonne tenue et du bon renom d'hospitalité des habitants de la capitale. En voici quelques extraits assez savoureux pour nous permettre de les reproduire :

... les grands hôtels, et encore moins les petits, n'ont pas augmenté leur prix. Ils tenaient à ménager leur clientèle étrangère.

... la police avait pris toutes ses mesures pour refréner, si la nécessité s'en faisait sentir, les convoitises de ceux que leur métier met en contact journalier avec les voyageurs. Voitures et embarcations, pain, viande et poissons étaient tarifés.

... nos hôtes emporteront sans doute une bonne opinion de nos cochers et de nos bateliers, qui sont beaucoup plus polis qu'ailleurs avec les étrangers. Aucun d'eux n'a eu, que nous sachions, à se plaindre d'eux ou à disputer sur le pourboire, qui d'ailleurs est inconnu dans notre pays. (Heureux temps! *Réd.*)

... l'affluence d'étrangers de l'Occident n'a pas été aussi grande qu'on le croyait. Cela tient à plusieurs causes sur lesquelles il est superflu d'insister. La principale, c'est qu'on avait des doutes sur le succès des Jeux; la seconde c'est qu'on avait répandu le bruit que l'agence Cook ayant loué tous ses hôtels pour ses voyageurs, il n'y avait de place pour les autres qu'à des prix exagérés. Si la chose est vraie, l'agence Cook a rendu un mauvais service à la Grèce.

... à la suite du succès de la première Olympiade, tous les étrangers qui partent en emportant les meilleures impressions, font des vœux qu'Athènes soit désignée comme la ville où devront se célébrer tous les quatre ans les Jeux Olympiques.

... Les Kairi voient une véritable révolution dans le triomphal rétablissement des Jeux Olympiques; les princes devront encourager les exercices sportifs chez le peuple.

... On a beaucoup admiré l'ordre qui a régné, malgré l'affluence énorme des étrangers, pendant la durée des Jeux. Mais ce qui les a le plus frappés, c'est l'absence de mendiants, d'ivrognes et de pickpockets.

... rectification : on a dit, par erreur, que M. Constantidinis, vainqueur à la course vélocipédique de Marathon, avait eu « des bicyclettes brisées sous lui ». Cela n'est pas exact : il n'y a eu qu'un pneu troué par un clou.

... le change, qui avait fléchi à 170 et que l'on espérait — comptant sur l'or qui devait affluer avec les étrangers à l'occasion des Jeux Olympiques — voir tomber aux environs de 160 est remonté à 173.50 avec tendance à la hausse. (Les étrangers ont donc apporté plus d'athlètes que d'or ? *Réd.*)

... le Grand Hôtel d'Angleterre (aujourd'hui : Grande-Bretagne. *Réd.*) était entièrement éclairé à l'électricité.

... tous les éloges adressés aux membres du Comité Olympique Hellène, quant à la parfaite organisation des Jeux, ont été justement mérités. Le Comité hellène a mérité du pays. (Sur ce point final nous ne pouvons qu'approuver chaleureusement. *Réd.*)

A l'issue des Jeux de la 1^{re} Olympiade, la Grèce a remercié tous ceux qui avaient œuvré à leur succès légitime... sauf celui qui en fut le promoteur :

« LE BARON DE COUBERTIN »

Ce n'est pas nous qui le disons, mais le supplément du « *Messenger d'Athènes* » du 18 avril 1896 consacré aux Jeux de la 1^{re} Olympiade. Nous donnons ci-dessous la reproduction photographique intégrale de l'article dont il est question.

En effet, les éloges furent adressés — avec raison du reste — au Diadoque, sans lequel les Jeux n'auraient pu se dérouler en Grèce, à Leurs Altesses Royales, à MM. Philémon et Vikélas (que P. de Coubertin avait porté à la présidence du Comité International Olympique deux ans auparavant) etc. Dans son allocution adressée au Diadoque, M. Léonidas Deligeorges alla même jusqu'à déclarer : « Vous êtes devenu, par la magnificence du généreux bienfaiteur de la Grèce Georges Avérof « **LE NOUVEAU FONDATEUR DES JEUX OLYMPIQUES** ». Sous le balcon du château la foule acclamait LL. MM. et la famille royale.